

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.29 délibération pour approbation des comptes de gestion 2011

L'an deux mille douze et le vingt-huit mars,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, , Michel CROS, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET, Pierre VALVERDE

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Michel CROS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal approuve les comptes de gestion de Monsieur le Receveur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011, par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD